



REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT D'ENFANTS LA TOUR DE SALVAGNY ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Article 1. Conditions d'admission au service de la restauration scolaire

Sont admis tous les Enfants scolarisés dans l'une des écoles de la commune, à jour d'adhésion, et ayant transmis, si concernés, la nouvelle fiche d'accueil « PAI ALLERGIQUE & INTOLERANCE 2020/2021 » pour l'année en cours.

Article 2. Régime d'inscription

Les inscriptions pour l'année 2020-2021 sont prises lors des permanences assurées par les Responsables du Restaurant d'Enfants fin Août (cf. affichage devant les Écoles) et tous les jours de la semaine de la rentrée scolaire, le matin. Le fiche d'adhésion peut être transmise par courrier.

L'adhésion est obligatoire et familiale. Cette somme reste due quelle que soit la fréquentation du Restaurant. Le montant de l'adhésion est fixée à 10€ par famille pour l'année 2020-2021 (chèque à l'ordre du Restaurant d'Enfants). Les adhésions sont acceptées en cours d'année, le montant reste cependant forfaitaire. Le non règlement de cette adhésion au 1er octobre 2020 entraînera la hausse du prix du ticket à 8€ par repas dès le 2 octobre 2020.

Article 3. Horaire des repas

Les repas sont pris entre 11h30 et 13h20. Les horaires détaillés pour chaque classe sont communiqués aux Directrices en début d'année. Ces horaires pouvant être modifiés en fonction du nombre d'enfants et des impératifs du service.

Article 4. Règles de vie du Restaurant d'Enfants

Le Restaurant d'Enfants est une société d'accueil collectif où chacun doit apprendre à vivre avec les autres dans un respect mutuel.

Par conséquent, quelques règles sont à respecter : langage correct, tenue vestimentaire convenable, politesse et respect vis-à-vis du personnel et des autres enfants, respect de la nourriture et respect du matériel.

L'enfant s'engage au respect de ces règles de vie essentielles, sous peine d'une éventuelle exclusion temporaire.

Article 5. Allergie/intolérance alimentaire médicalement reconnue

Si vous avez répondu « OUI » à l'allergie ou intolérance alimentaire, nous vous invitons à remplir et nous transmettre la fiche « PAI ALLERGIQUE & INTOLERANCE 2020/2021 ». Cette fiche est obligatoire et doit être remplie en collaboration avec votre médecin traitant. Les fiches des années précédentes ne sont pas valables.

Une fois cette fiche reçue par l'Association du Restaurant d'Enfants, la commission HACCP, conjointement avec le Chef et le Service Diététique (habilitation professionnelle) de notre partenaire technique 1001 Repas, statueront sur les recommandations concernant l'accueil de l'enfant (menu adapté ou panier repas fourni par les parents)

En cas d'allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individuel (P.A.I.) doit impérativement être mis en place (ou renouvelé chaque année scolaire) afin d'assurer l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions de sécurité.

Articles 6. Démarches en cas de problème de santé

En cas de pathologie grave, un Projet d'Accueil Individuel (P.A.I.) doit impérativement être mis en place afin d'assurer l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions de sécurité.

Si votre enfant a été accueilli avec un P.A.I. au service de restauration scolaire du Restaurant d'Enfants de La Tour de Salvagny l'année précédente : le P.A.I. devra obligatoirement être renouvelé.

Le non renouvellement suspendra l'accueil de votre enfant au Restaurant d'Enfants. Par ailleurs, si l'état de santé de votre enfant ne nécessite plus de P.A.I., un certificat médical doit être remis au Restaurant d'Enfants avant admission.

La trousse médicale de l'enfant déposée au Restaurant d'Enfants l'année précédente devra être renouvelée.

Votre enfant connaît des problèmes de santé pour lesquels un P.A.I. n'a pas encore été établi ? Vous devez impérativement en informer le Restaurant d'Enfants qui diffèrera l'accueil de votre enfant au service de restauration. Vous serez contacté par un professionnel de santé qui vous informera des dispositions à prendre pour la mise en place d'un P.A.I. Dès sa mise en œuvre, votre enfant pourra être de nouveau accueilli au Restaurant d'Enfants.

Fait à La Tour de Salvagny, le 29 mai 2020
Le Bureau du Restaurant d'Enfants